

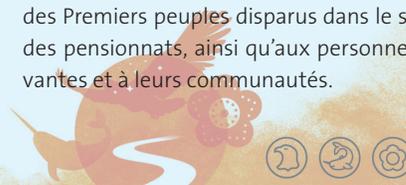


DATES À RETENIR

L'Alliance et le Comité sur les réalités des personnes autochtones et racisées tiennent à souligner les dates suivantes :

- **10 octobre** : Mois du patrimoine latino-américain (Québec : patrimoine hispanique)
- **5 OCTOBRE : JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS**
- **7 octobre** : Journée mondiale d'action pour le travail décent
- **10 octobre** : Journée internationale de la fille
- **11 octobre** : Journée internationale du coming-out
- **17 octobre** : Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté

Le mardi 30 septembre, à l'occasion de la **Journée nationale de la vérité et de la réconciliation**, on vous invite à porter un chandail orange, afin de rendre hommage aux enfants des Premiers peuples disparus dans le système des pensionnats, ainsi qu'aux personnes survivantes et à leurs communautés.



NOTRE ÉCOLE, ON L'AIME PUBLIQUE... À LONGUEUR D'ANNÉE !

Du 29 septembre au 5 octobre, nous soulignons la 16^e Semaine pour l'école publique, une initiative essentielle de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), qui invite toute la société à célébrer et à défendre les écoles publiques. Un moment clé pour réaffirmer notre engagement envers ce bien commun, mais surtout un rappel que cette mobilisation doit se vivre bien au-delà d'une seule semaine : parce que notre école, on l'aime publique... à longueur d'année.

Depuis la création de cette semaine, plusieurs organisations citoyennes et militantes ont vu le jour pour prendre la relève et amplifier cette voix collective : Je protège mon école publique, École ensemble, Uni.es pour l'école... Des groupes qui, chacun à leur manière, dénoncent les inégalités et promeuvent une école juste et accessible à tous. Même le Journal *Le Devoir* a reconnu l'importance de cet enjeu en consacrant un cahier spécial à l'éducation publique.

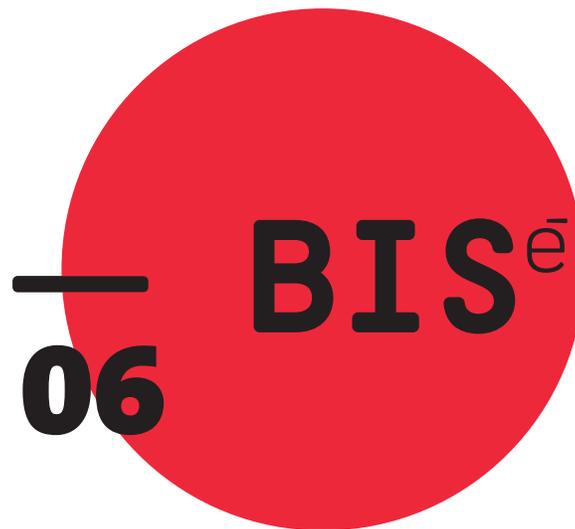
Pourquoi une telle effervescence autour de l'école publique ? Parce que l'urgence est réelle. Sous le gouvernement actuel de la CAQ, la tendance est claire : on encourage la privatisation dans tous les secteurs, y compris celui de l'éducation. Résultat ? Un système scolaire qui s'enfoncé de plus en plus dans une école à trois vitesses, où l'égalité des chances devient une illusion.

Guy Rocher, grand sociologue et signataire du rapport Parent, récemment décédé, rêvait d'un Québec où chaque enfant aurait accès à une éducation de qualité, peu importe sa classe sociale. Il n'aura jamais vu ce rêve se réaliser. Sa déception était immense. Et la nôtre aussi. Nous saluons son travail, sa vision, et poursuivons le combat en son nom.

DES STATISTIQUES

Les faits sont là. Le 17 septembre dernier, en Conseil fédératif, l'Observatoire québécois des inégalités a présenté aux délégations des syndicats affiliés un nouveau bulletin sur l'inégalité des chances en éducation. Le verdict est sans appel : l'écart entre les taux de diplomation et de qualification ainsi qu'entre les proportions d'élèves HDAA ou d'élèves présentant un retard scolaire est énorme lorsqu'on compare le réseau public et le réseau privé. Oui, certains y voient des avantages pour les familles mieux informées ou plus favorisées, mais à quel prix ? Celui d'un déficit croissant de mixité sociale et scolaire.

Le principe est simple : dans le réseau public, chaque coupe budgétaire se traduit en perte de services. Au privé, ces compressions se traduisent



souvent en augmentation des frais — et les parents paient. La qualité des services est donc préservée, mais uniquement pour ceux qui peuvent se le permettre. Il n'y a là aucune équité.

Et les conséquences sont profondes. Le décrochage scolaire demeure un fléau. Le documentaire de la députée Marwah Rizqy sur la sous-scolarisation des garçons le rappelle avec éloquence : ils sont particulièrement vulnérables. Et si les femmes sont plus nombreuses à terminer leurs études secondaires, celles qui décrochent subissent un sort encore plus injuste : elles gagnent en moyenne deux fois moins que les hommes ayant un niveau de scolarité équivalent. Les inégalités scolaires deviennent donc des inégalités économiques et sociales.

PAS DE VOLONTÉ POLITIQUE

Les solutions ne font pas défaut. Ce qui manque, c'est la volonté politique. Le choix de financer équitablement l'école publique, d'abolir les subventions aux écoles privées, de favoriser une réelle mixité dans les classes et les établissements. Une volonté d'écouter les enseignantes et les enseignants, les chercheurs, les citoyens.

Cette semaine, nous levons la voix pour l'école publique. Mais notre engagement va bien au-delà d'un événement symbolique. Nous croyons que chaque enfant mérite une éducation gratuite, inclusive et de qualité. Et pour ça, nous devons continuer à nous battre. Parce que l'école publique, on ne la défend pas une semaine par année. On la porte dans nos cœurs et dans nos luttes, à longueur d'année !



● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

LA RÉGULATION DU PROJET ÉDUCATIF : VOUS AVEZ VOTRE MOT À DIRE !

Dans le *BIS* du 13 janvier 2025, l'Alliance vous informait que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) demandait aux directions d'effectuer une régulation du projet éducatif (PÉ) de leur établissement à trois moments durant l'année scolaire, et ce, jusqu'à son évaluation finale en 2027. Ce mécanisme de régulation des projets éducatifs est nouveau depuis l'année scolaire 2024-2025 et constitue une orientation institutionnelle.

En conformité avec nos échanges au Comité pédagogique de consultation (CPC), avec les dispositions pertinentes de la Loi sur l'instruction publique (LIP) et celles de la convention collective à 4-2.00 C) 1), nous vous rappelons que toutes les modalités concernant le projet éducatif (élaboration, présentation, proposition des moyens, régulation et évaluation) doivent être convenues localement, en tout respect des politiques locales de consultation ou lors d'une assemblée générale convoquée par la direction à cette fin. Il appartient en effet aux profs de déterminer la manière dont elles et ils souhaitent convenir de ces modalités avec la direction. Pour ce faire, nous vous conseillons d'utiliser le Comité de participation des enseignantes et enseignants aux politiques de l'école (CPEPE) comme lieu d'échange.

En ce qui concerne concrètement la régulation du PÉ, la direction et les profs doivent déterminer :

- qui : équipe-école, seulement les profs concerné-e-s par les cibles et objectifs du PÉ ;
- quand : lors d'une rencontre collective, lors d'une période de concertation, la durée nécessaire ;
- comment : en grand groupe, en sous-groupe, utilisation d'un canevas, d'un tableau, d'un formulaire en ligne.

Cette année, l'employeur nous informe vouloir se prévaloir de sa prérogative afin de déterminer le contenu de la journée pédagogique institutionnelle, prévue le 3 décembre prochain, pour consacrer une demi-journée à un tel moment de régulation. Nous vous invitons donc à en tenir compte en convenant des modalités de la régulation du PÉ en équipe-école.

Il faudra impérativement contacter l'Alliance si votre direction vous demande d'effectuer des tâches concernant le PÉ sans en avoir, au préalable, déterminé les modalités avec l'équipe enseignante. L'Alliance juge évidemment essentielle la vie pédagogique dans les écoles et les centres. Il importe cependant de se souvenir que l'élève doit être au centre des préoccupations et qu'enseigner nécessite du temps. Il faut donc s'assurer que les tâches qui relèvent du PÉ ne privent pas les profs du temps nécessaire pour planifier leur travail, se concerter et corriger en toute autonomie. Sans quoi, on risque d'alourdir davantage la tâche déjà surchargée de celles et ceux qui, chaque jour, permettent à leurs élèves de s'instruire et de développer leur plein potentiel.

● **Amélie Piché Richard, vice-présidente**
Vincent Hamel Davignon, conseiller



ANNEXE LV

Cette année encore, l'Alliance tient à rappeler que les enseignantes et enseignants spécialistes du primaire et du préscolaire ont droit à des sommes dûment négociées. Plus précisément, les sommes de l'annexe LV doivent soutenir les enseignantes et enseignants spécialistes au primaire et au préscolaire, soit celles et ceux enseignant l'anglais, les arts plastiques, la musique, les arts dramatiques, la danse et l'éducation physique.

Les directives entourant l'utilisation des sommes liées à l'annexe LV de l'*Entente nationale* semblent parfois varier d'un établissement à un autre. Ce que vous devez savoir, c'est que cette annexe vise à **soutenir les spécialistes dans leur travail**. Bien qu'il en existe d'autres, deux options d'utilisation sont spécifiquement suggérées dans l'*Entente nationale* :

- 1) l'ajout de personnel en soutien aux élèves et à l'enseignante ou à l'enseignant spécialiste, notamment en lien avec la mise en application des mesures adaptatives ;
- 2) l'achat de matériel ou du temps de libération, notamment pour la préparation de matériel (au choix des enseignantes et enseignants concerné-e-s).

Ces deux options méritent qu'on s'y attarde.

Si l'ajout de personnel est privilégié (habituellement des techniciennes ou techniciens en éducation spécialisée — TES), il est impératif que les journées de service ajoutées contribuent à soutenir spécifiquement les enseignantes et enseignants concerné-e-s par l'annexe, soit les spécialistes. Pour ce faire, la personne dont une ou deux journées de travail seront financées par l'annexe devra avoir pour mandat de soutenir explicitement les spécialistes au prorata des journées financées. Pour s'assurer du respect de l'annexe ici, les comités écoles pour les élèves handicapé-e-s ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) doivent être mis à contribution. Ce sont eux qui émettent des recommandations qui vont dans le sens de l'annexe LV.

Si l'option privilégiée est sur le plan de la libération ou de l'achat de matériel, aucune contrainte n'est spécifiquement prévue à l'*Entente nationale*. C'est donc dire que la direction ne devrait pas contraindre le type de matériel demandé à un prix limite ou même à du matériel périssable, par exemple. Trop souvent, des milieux nous contactent pour ce genre de situation qui témoignent de contraintes non prévues à l'annexe. Il en va de même pour les libérations qui ont tendance, selon ce qu'on nous rapporte, à être limitées au maximum. La seule contrainte est essentiellement la somme disponible dans l'enveloppe et le fait que les demandes soient raisonnables et bien justifiées dans le cadre des fonctions exercées.

Quelle que soit votre problématique, nous vous invitons à nous communiquer toute situation irrégulière en lien avec l'utilisation de l'annexe LV.

● **Sue Bradley, vice-présidente**
Sébastien Bergeron, conseiller



ATTENTION AUX DIRECTIONS QUI TENTENT DE S'IMMISCRER DANS LA PLC !

L'Alliance a été interpellée relativement à la généreuse offre de certaines directions de remplir un tableau concernant les objets de participation des enseignantes et enseignants prévus à la Loi sur l'instruction publique (LIP) afin de déterminer si les décisions seront prises en Comité de participation des enseignantes et des enseignants aux politiques de l'école (CPEPE) ou en rencontre collective. De plus, la direction y demande la signature de la personne déléguée.

L'Alliance recommande à tous les établissements d'adopter une politique locale de consultation (PLC) qui définit les processus de consultation et de participation pour les assemblées syndicales, le CPEPE, le Comité local de perfectionnement, le Comité-école EREHDAA et le Conseil d'établissement. Nous croyons aussi fermement que les enseignantes et enseignants doivent confier au CPEPE le soin de les représenter pour tous les objets de participation prévus à la LIP mentionnés dans la *Convention collective locale* à l'article 4.2.00 (normes et modalités d'évaluation, moyens retenus pour le projet éducatif, critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques, etc.). Ainsi, les enseignantes et enseignants s'assurent que ces décisions sont prises de manière démocratique.

Les profs doivent aviser la direction dès le début de l'année du mode de fonctionnement choisi.

NE PAS SIGNER !

C'est pourquoi l'Alliance vous conseille vivement de ne pas remplir le tableau proposé par la direction et, surtout, de ne pas le signer. Ces tableaux semblent être une manœuvre de la direction pour s'immiscer dans la démocratie syndicale des équipes enseignantes.

Vous devez aviser votre direction de vos décisions le plus rapidement possible, et ce, après l'assemblée qu'elle aura convoquée pour connaître votre position.

Si vous n'avez toujours pas de politique locale de consultation, voici une raison de plus pour en établir une dans votre établissement. Pour plus d'information, vous pouvez aussi prendre connaissance du document *Les savoirs essentiels — La politique locale de consultation* et utiliser le modèle proposé par l'Alliance ou encore communiquer avec la ou le membre du Conseil d'administration responsable de l'animation syndicale de votre établissement.



Patrick Trottier, vice-président

LETTRE IMMIGRATION

Dans leurs démarches pour obtenir leur résidence permanente, des parents d'élèves issu-e-s de l'immigration demandent parfois aux enseignantes et enseignants de leur enfant de rédiger une lettre de confirmation de fréquentation scolaire, une lettre d'appui ou autre. Or, cette tâche administrative ne fait pas partie de la fonction générale d'une personne enseignante. Il s'agit d'une responsabilité légale des services administratifs du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM). Ainsi, en voulant trop bien faire, l'enseignante ou l'enseignant s'expose à des recours légaux en cas d'erreurs dans le dossier d'immigration de la famille de son élève. Dans le cas où une telle demande vous serait acheminée, l'Alliance vous recommande de la transférer à la direction d'établissement qui, elle, a le pouvoir de produire les attestations de fréquentation scolaire au nom du CSSDM.

Sue Bradley, vice-présidente
Isabelle Staniulis, conseillère



PLAN D'AIDE À L'APPRENTISSAGE



En cette rentrée, l'Alliance rappelle qu'il n'y a pas d'obligation légale d'ouvrir un plan d'aide à l'apprentissage (PAA) à l'éducation des adultes. Certes, des mesures d'aide pour l'évaluation des apprentissages peuvent être mises en place pour les élèves adultes ayant des besoins particuliers. Pour ce faire, un rapport d'analyse de la situation doit être présent au dossier de l'élève. Cependant, les enseignantes et les enseignants n'ont pas à remplir des rapports d'analyse. En effet, ce sont les professionnel-le-s qui doivent s'en charger.

Par ailleurs, le personnel enseignant ne doit pas avoir la charge de rédiger les PAA. Cependant, sa participation est encouragée et souhaitable dans le partage de son analyse avec les professionnel-le-s. Il peut également être appelé à mettre en place les mesures d'adaptation pour les élèves, notamment lors de la passation des examens en vue de la sanction.

Jehanne Blaise, vice-présidente
Chantal Forcier, conseillère



INFO-PARCOURS



Ces derniers jours, l'Alliance a été informée que plusieurs profs de centres de l'éducation des adultes avaient vécu des enjeux au sujet de la plateforme Info-parcours. Nous voulons rappeler que l'utilisation de cette plateforme n'est pas obligatoire. Au cours d'une réunion du comité paritaire EHDAA, la partie patronale a confirmé à l'Alliance que « la plateforme est un outil de travail suggéré, mais son utilisation n'est pas obligatoire ». Si on essaie de vous l'imposer, merci de nous contacter rapidement. Il est possible que vous ayez à consulter la plateforme pour vérifier les mesures d'aide de vos élèves, mais vous n'avez pas à consigner vos commentaires dans cette plateforme.

Jehanne Blaise, vice-présidente
Chantal Forcier, conseillère



MODIFICATIONS AU CODE DE VIE : UN PROCESSUS BAFOUÉ

La semaine dernière paraissait dans le *BIS* un article portant sur les nouvelles règles édictées par le ministre de l'Éducation dans le Règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire. On l'a vu, ce dernier prescrit des éléments devant obligatoirement faire partie du code de vie des écoles primaires et secondaires. Il faut savoir que ces éléments constituent un seuil minimal et que rien n'empêche un milieu ou un autre d'établir des règles plus strictes.

Bien évidemment, il est fort possible que, pour adapter le code de vie de votre école à ces nouvelles obligations, vous deviez procéder à certaines modifications. À ce sujet, la Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit aux articles 76 et 77 que toute proposition de code de vie doit obligatoirement être approuvée par le Conseil d'établissement (CÉ) et soit d'abord élaborée avec la participation du personnel de l'école. Cette obligation est aussi reprise à la Convention collective locale à la clause 4-2.00 C) 3).

Cette dernière prévoit que les modalités de la participation des profs à l'élaboration de la proposition de code de vie (ou à l'élaboration d'une proposition de sa modification) sont celles déterminées par les enseignantes et enseignants lors d'une assemblée générale convoquée par la direction à cette fin, généralement en début d'année.

Notons que même si ces ajouts aux règles de conduite de l'école découlent d'une obligation imposée par le gouvernement, le processus d'adoption du code de vie, qu'il s'agisse de simples modifications ou adaptations ou encore d'une refonte complète, reste le même et se doit d'être suivi dans les différents milieux.

Or, il a été porté à l'attention de l'Alliance que plusieurs directions d'école auraient pris l'initiative de modifier unilatéralement le code de vie de l'école afin de le rendre conforme aux éléments imposés par le ministre dans son règlement. Le tout n'est évidemment pas conforme à ce que

prévoient tant le cadre légal que le contrat de travail, et ce, même si la direction n'était animée d'aucune mauvaise volonté et aurait agi par simple souci d'efficacité et de rapidité.

UN APPEL À TOUS

Pour les milieux nous ayant alertés d'une telle situation, des griefs ont déjà été déposés par l'Alliance pour dénoncer les modifications unilatérales apportées au code de vie par la direction d'école, en contravention du processus prévu à la LIP et à la *Convention collective locale*. Cependant, il nous apparaît très probable que cette situation s'est fort probablement produite dans beaucoup d'autres milieux.

Ainsi, afin d'être en mesure de déposer les recours appropriés en fonction des établissements où une telle contravention aux encadrements légaux pourrait s'être produite, l'Alliance désire être informée de toute situation similaire pouvant avoir été vécue dans les écoles primaires et secondaires. Nous demandons donc aux personnes déléguées syndicales des milieux concernés de communiquer rapidement avec le conseiller de l'Alliance responsable du secteur d'enseignement afin de lui signaler le tout et de lui transmettre les informations.

Notez en terminant qu'il est possible que des documents permettant de démontrer le non-respect de la procédure d'adoption du code de vie de l'école par la direction vous soient demandés afin de documenter les différents dossiers de grief (procès-verbaux du CÉ et du CPEPE, copies du code de vie antérieur, du code de vie modifié, échanges de courriels et documents pertinents, etc.).

● **Jean-François Audet, conseiller pour le secondaire**
Roberto D'Amico, conseiller pour le préscolaire et le primaire



SPÉCIALISTES

PARTAGE ENTRE DEUX IMMEUBLES

À RETENIR !

- Maximum permis de 2 immeubles dans une journée et 3 dans une semaine.
- Lorsqu'il y a déplacement entre 2 immeubles dans la même journée :
 - reconnaissance du temps dans les autres activités professionnelles (AAP);
 - remboursement des frais de déplacement.
- Surveillance collective :
 - pas tenu d'en faire cette même journée;
 - la proportion de la tâche éducative attribuée à la surveillance collective du spécialiste concerné en est diminuée d'autant.

Ex. : 50 minutes de surveillance par semaine (pour une tâche à 100%), donc une moyenne de 10 minutes par jour, la ou le spécialiste qui se déplace entre deux immeubles au cours de la journée ne pourra être assigné-e à plus de 40 minutes de surveillance dans sa semaine.

- Période de repas : les directions des écoles concernées doivent tenir compte de la période de repas de 75 minutes (ce qui n'inclut pas le temps de déplacement) lors de la confection de la grille horaire. Il est possible de convenir d'une période de repas réduite à 50 minutes, mais rien n'oblige une ou un spécialiste à convenir de cela avec la direction.

● **Extrait du document Les savoirs essentiels — Les spécialistes au primaire**



OCTOBRE

LES POINTS EN GRAS DOIVENT ÊTRE MIS À L'ORDRE DU JOUR EN ASSEMBLÉE SYNDICALE.

CHAQUE MOIS OU CHAQUE RENCONTRE

CPEPE

- Déterminer le **contenu des journées pédagogiques** (voir les savoirs essentiels propres à chaque secteur pour les détails de détermination du contenu).
- Se prononcer sur la **ventilation des budgets alloués à la vie pédagogique et à l'enseignement** (point de consultation).
- Certains sujets peuvent revenir périodiquement si des modifications ou des ajustements doivent être apportés au plan initial. Les ajustements aux **normes et modalités d'évaluation** et les **rencontres entre parents et profs** sont parmi ces sujets.
- Certains sujets peuvent revenir occasionnellement, selon les besoins. Ainsi en est-il des **modalités d'application des nouvelles méthodes pédagogiques** et de **l'utilisation de l'ordinateur dans la tâche d'enseignement**.

CLP

- S'assurer que toutes les demandes de perfectionnement sont achevinées au CLP.
- Recevoir et étudier les demandes de perfectionnement.
- Répondre aux enseignantes et enseignants ayant formulé une demande de perfectionnement.

ÉQUIPE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- **Prendre connaissance de l'ordre du jour de l'APD du mois et visionner la vidéo préparatoire. Consulter les collègues au besoin.**
- **Transmettre aux collègues les informations obtenues lors des dernières APD.**
- Animer, structurer et organiser la vie syndicale de l'établissement.
- Organiser et convoquer les assemblées syndicales d'établissement et faire la gestion des débats pour la prise de décisions en assemblée.
- Communiquer de manière générale l'information syndicale.
- Maintenir des liens étroits avec les comités conventionnés (CPEPE, CLP, CÉ, CEEREHDAA) pour former une équipe syndicale solide.
- Aller vers les enseignantes et enseignants en début de carrière et à statut précaire, afin de prendre contact et présenter le rôle des membres de l'équipe des personnes déléguées.

OCTOBRE

CPEPE

- **Se prononcer sur l'utilisation des TIC dans la tâche d'enseignement.**
- **Déterminer les modalités de l'opération Portes ouvertes (démarche consensuelle).**
- Recevoir de la direction les modalités et objets portant sur les rencontres professionnelles.

EHDAA

- Assister au dépôt et à la présentation par la direction du portrait ventilé des élèves à risque et HDAA.
- **Déposer au personnel enseignant le portrait ventilé des élèves à risque et HDAA.**
- **Au besoin, réviser les recommandations sur l'organisation des services formulées en fin d'année (avoir en main les recommandations de l'année précédente. Tenir compte du portrait réel des élèves à risque et HDAA au 30 septembre).**
- Remettre à la direction les recommandations révisées et adoptées en Assemblée syndicale des enseignantes et des enseignants de l'établissement sur l'organisation des services.

CÉ

- Se coordonner avec le CPEPE et l'assemblée syndicale pour déterminer l'application des conditions et modalités de l'intégration dans les services éducatifs des activités ou contenus prescrits par le ministre.

ÉQUIPE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- Recevoir les tâches et les horaires avec tâches récurrentes avant le 15 octobre. Une copie des tâches doit être affichée au babillard de l'établissement.
- Transmettre les tâches de toutes et tous les profs de l'établissement à l'Alliance.

RAPPELS — FORMATION SYNDICALE

CLP, UN COMITÉ SYNDICAL

Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mercredi 8 octobre 2025 de 9 h 30 à 15 h 30**, dans les bureaux de l'Alliance. Un dîner sera servi.

Pour permettre la libération des participant-e-s, les inscriptions doivent être



transmises **avant 15 h le mercredi 1^{er} octobre** en utilisant ce [formulaire](#).

● **Éric Girard, vice-président**
Jean-François Audet, conseiller

FGJ EREHDAA — COMITÉ-ÉCOLE

Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mardi 14 octobre 2025 de 9 h 30 à 15 h 30**, dans les bureaux de l'Alliance. Un dîner sera servi.

Pour permettre la libération des participant-e-s, les inscriptions doivent



être transmises **avant 15 h le vendredi 3 octobre** en utilisant ce [formulaire](#).

● **Marie Contant, vice-présidente**
Sébastien Bergeron, conseiller

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS DE FORMATION, VEUILLEZ CONTACTER MELISSA HERNANDEZ PAR COURRIEL : formation@alliancedesprofs.qc.ca.



APPELS DE CANDIDATURES

ÉDUCATION DES ADULTES TABLE DE TRAVAIL EN FRANCISATION

L'Alliance souhaite amorcer des travaux concernant la francisation à l'éducation des adultes. Si vous enseignez en alphabétisation, francisation-alpha et en francisation et que vous êtes sensible aux défis et problématiques vécues dans les centres, nous vous invitons à déposer votre candidature afin de faire part de vos idées et de votre expérience. L'Alliance aimerait bâtir un portrait juste de la réalité des enseignantes et enseignants, en lien avec les différentes politiques du gouvernement. La table de la francisation sera formée de neuf membres, incluant une membre du Conseil d'administration. Les rencontres auront lieu sur libération (demi-journée) ou en soirée.



Si vous désirez faire partie de cette table, veuillez faire parvenir votre candidature **au plus tard à 15 h le vendredi 10 octobre 2025** en remplissant ce [formulaire](#).

● **Jehanne Blaise, vice-présidente**

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES SOIRÉE DE NOMINATION DES PERSONNES DÉLÉGUÉES DES PROFS À STATUT PRÉCAIRE ET EN DÉBUT D'EMPLOI



L'Alliance organise, chaque année, une assemblée au cours de laquelle les membres à statut précaire et en début d'emploi de la formation générale des jeunes auront la possibilité d'élire les personnes déléguées qui pourront les représenter à l'Assemblée de personnes déléguées (APD), en faisant connaître leur réalité.

Les personnes déléguées désignées pourraient donner des mandats à l'APD et faire partie de la délégation participant aux Conseils fédératifs (CF) de la Fédération autonome de l'enseignement. Des rôles importants à ne pas négliger pour faire entendre votre voix dans nos instances !

Lors de l'assemblée de nomination, nous ferons également connaître la programmation de l'automne et échangerons sur vos préoccupations ainsi que sur les enjeux dans vos milieux. Des détails suivront sous peu.



Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec [Jehanne Blaise](#), responsable du dossier.

● **Jehanne Blaise, vice-présidente**

RAPPEL COMITÉ DE FINANCES

L'Alliance lance un appel de candidatures auprès de toutes les personnes déléguées afin de pourvoir deux postes réguliers et deux postes de substitués au Comité de finances de l'Alliance.

Le Comité de finances se compose de cinq membres et d'au moins deux substitués. La membre du CA responsable de la trésorerie en est membre d'office, mais sans droit de vote. Elle assure le contrôle et la vérification du mandat confié au Conseil d'administration et à l'appareil de gestion. Elle fait rapport de ses travaux à l'Assemblée des personnes déléguées et au Conseil d'administration.



Les membres intéressé·e·s doivent remplir ce [formulaire](#) **avant 15 h le vendredi 3 octobre**.

● **Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière**

RAPPEL — FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES RENCONTRE POUR LES ENSEIGNANTS À STATUT PRÉCAIRE — BASSINS ET LISTE DE PRIORITÉ



Une rencontre portant sur les conditions d'accès à la liste de priorité se tiendra **ce jeudi 2 octobre, de 17 h à 19 h 30**, sur la plateforme numérique Zoom. Plusieurs informations utiles au sujet de la procédure d'octroi des affectations (contrats et postes menant à la permanence), des différents types de contrat, de l'évaluation de rendement et autres y seront abordées. Elle s'adresse aux enseignantes et enseignants qui ne sont pas inscrit·e·s sur cette liste.



Si vous souhaitez y participer, vous devez vous inscrire en cliquant sur ce lien : <https://us02web.zoom.us/join/register/aSR1bWl7RD6EWpnQbh34fQ>

● **Leslie Lemberger, conseillère**

**NOTRE ÉCOLE,
on l'aime PUBLIQUE!**
29 septembre au 5 octobre 2025

Simon Bouteau
porte-parole
de la SPEP

Semaine pour
L'ÉCOLE
PUBLIQUE

Fae

L'UNION FAIT L'AVENIR RETOUR SUR DEUX JOURNÉES DE CONSULTATIONS

Les 13 et 20 septembre derniers à Montréal, des membres de l'Alliance et du conseil d'administration ont pris part aux consultations des États généraux du syndicalisme, organisées par le Comité intersyndical du Montréal métropolitain (CIMM). Ces deux journées ont été marquées d'idées riches, d'échanges constructifs et d'une très belle énergie collective! Au programme, plusieurs thèmes ont été abordés, comme la représentativité, la solidarité, le rôle politique et les relations de travail. Merci à toutes les participantes et à tous les participants pour leur contribution à cette démarche essentielle, menée aux côtés des neuf principales organisations syndicales du Québec. Ces consultations nous permettront de bâtir ensemble une vision renouvelée du mouvement syndical!



● **Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière**
Marie Contant, vice-présidente



© Alliance

RAPPEL RENOUVEAU SYNDICAL

Le rôle de la personne déléguée est parfois mal compris, ce qui peut freiner l'élan des profs voulant se porter volontaires. La personne déléguée n'a pas besoin de connaître la convention collective sur le bout de ses doigts ou d'accompagner ses collègues à des rencontres avec la direction, par exemple. L'Alliance est là pour ça. Un après-midi d'introduction au rôle de la personne déléguée au sein de l'équipe syndicale aura lieu le 7 octobre prochain sous libération syndicale, à la Plaza Antique. La séance d'information permettra aux membres de démythifier ce rôle et ses implications et de présenter les nombreux outils qu'offre l'Alliance en soutien. Les personnes participantes auront aussi l'occasion d'assister comme observatrices à l'Assemblée de personnes déléguées qui suit en soirée. Cette activité s'adresse aux membres qui songent à assumer la fonction de personne déléguée dans une école qui n'en compte pas ou peu et qui souhaitent avoir un aperçu avant de se lancer. Elle ne remplace pas la formation offerte aux personnes déléguées déjà élues. Elle se veut plutôt une tentative d'insuffler un vent de renouveau syndical au sein de votre établissement, afin de recruter de nouvelles personnes déléguées et de veiller à la pérennité de notre modèle d'organisation.

Les personnes intéressées doivent remplir ce [formulaire](#) **avant 15 h, le 30 septembre**. Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec les soussignés.

● **Sue Bradley, vice-présidente**
Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière



**ENCORE EN MARCHÉ
POUR TRANSFORMER LE MONDE**



MARCHE MONDIALE DES FEMMES 2025

ÇA EN FAIT DES LUTTES : MARCHONS POUR TRANSFORMER LE MONDE

Le 18 octobre prochain, des milliers de personnes marcheront à Québec dans le cadre de la Marche mondiale des femmes. Sous le thème *Encore en marche pour transformer le monde*, cette mobilisation est plus que nécessaire, car les injustices persistent et les femmes continuent de payer le prix fort. Trois capsules vidéo ont été produites par l'Intersyndicale des femmes, dont l'Alliance est membre, afin de dénoncer ces réalités et nourrir la mobilisation.

1. *Femmes et changements climatiques* : lors des catastrophes naturelles, les femmes et les enfants sont 14 fois plus susceptibles de mourir que les hommes. Les inégalités environnementales sont réelles et urgentes. **Voir la capsule.**

2. *Violences envers les femmes* : plus d'un tiers des femmes vivront de la violence conjugale au cours de leur vie. Trop nombreuses sont celles qui subissent des comportements sexuels inappropriés au travail. **Voir la capsule.**

3. *Pauvreté des femmes* : les métiers à majorité féminine sont toujours sous-payés et les femmes immigrantes gagnent 21% de

moins que les hommes nés au Québec, à travail égal. **Voir la capsule.**

L'Alliance vous invite à joindre sa délégation et à marcher ensemble le 18 octobre, pour un monde plus juste, plus sécuritaire, plus féministe. Pour nos mères, nos amies, nos enfants : pour nous!

Les personnes intéressées à faire partie de la délégation doivent remplir ce [formulaire](#).

Information : [événement Facebook](#).

● **Sue Bradley, vice-présidente**
Marie Contant, vice-présidente
Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière

